INDEX D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMME-HOMME 2024

Ce document contient dans le masque
un modèle personnalisé pour CIBTP France
et pour chaque caisse CIBTP

Choisissez la **Disposition** correspondante
pour créer votre document.

CIBTP MÉDITERRANÉE

INDEX D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

DONNÉES SOCIALES DE L'ANNÉE

2024

Les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier leur index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes chaque année au plus tard le 1er mars.

L'index a pour objectif de permettre aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les sexes, tout en mettant en évidence les points de progression sur lesquels agir quand ces disparités sont injustifiées.

INDICATEUR	POINTS ACQUIS
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	.../40*
Écart de taux d'augmentation entre les femmes et les hommes	35/35
Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15/15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	0/10
Total des points acquis sur les indicateurs mesurables	**50/60**
	NOTE OBTENUE
Résultat de l'index égalité femmes-hommes sur la base des données sociales 2024	**Non calculable**

* Indicateur non calculable.

Document édité par

CIBTP Caisse de la Région Méditerranée

cibtp-mediterranee.fr